Enquête Préalable à l'Utilité publique « Réserves Fonciéres » et enquête parcellaire conjointes en vue de réaliser la reconstruction d'un nouveau collège sur la commune de Salindres

Dossier d'enquête Parcellaire

Le dossier d'enquête parcellaire constitué conformément à l'article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique notamment

Sommaire

1 Objet de l'enquête, informations juridiques et administratives

a. Objet de l'enquête
b. Préalablement à l'enquête publique
c. Enquête publique
d. A l'issue de l'enquête publique

2 Plan parcellaire

3 Etat parcellaire

1 Objet de l'enquête informations juridiques et administratives

a**)** Objet de l'enquête

Le présent dossier est établi en vue de l'ouverture de l'enquête parcellaire, dans le but de construire le futur collège de Salindres en remplacement de l'existant.

Ce dossier est réalisé dans le cadre de l'article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête parcellaire a pour but de procéder à la détermination des parcelles à exproprier ainsi qu' à la recherche des propriétaires, des titulaires des droits et autres intéressés.

Au cours de cette enquête les intéressés seront amenés à faire valoir leurs droits

A l'issue de l'enquête, un arrêté permettra de déclarer cessibles les propriétés dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du futur projet.

A défaut d'accord amiable la procédure d'expropriation sera menée conformément au Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Dans ce cas c'est au juge de l'Expropriation qu'il reviendra de fixer le montant des indemnités à verser aux propriétaires.

b) Préalablement à l'enquête publique

Désignation du commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête

Le préfet désigne, par arrêté, dans les conditions fixées au premier alinéa de l'article R.123-5 du code de l'environnement et parmi les personnes figurant sur les listes d'aptitude prévues à l'article L123-4 du code de l'environnement, un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête.

Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête désigné pour procéder à l'enquête préalable à la DUP peut être désigné pour procéder également à l'enquête parcellaire.

Arrêté d'organisation de l'enquête

Le Préfet du Gard procèdera à l'ouverture et à l'organisation de l'enquête par arrêté.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête précise :
1° L'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte, sa durée qui ne peut être inférieure à quinze jours
2° Les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies et les observations recueillies sur des registres ouverts à cet effet qui seront établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire ;
3° Le lieu où siège le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête ;
4° s'il en existe un, l'adresse du site internet sur lequel les informations relatives à l'enquête pourront être consultées.
5° Le délai dans lequel le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête doit donner son avis à l'issue de l'enquête.

Publicité de l'enquête

Un avis portant ces indications à la connaissance du public sera publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés, dans la commune
L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire ; il est certifié par lui.

Le même avis est en outre inséré en caractères apparents dans deux journaux locaux ou départementaux.

Cet avis sera publié huit jours au moins avant le début de l'enquête. Il est ensuite rappelé dans les 8 premiers jours suivant le début de celle-ci.

Durée de l'enquête

La durée de l'enquête publique sera de 1 mois

c L'enquête publique

L'enquête publique est effectuée dans les conditions prévues par L'Article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le dossier comprend :

- Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments
- L'état parcellaire

Il convient de préciser que la commune de SALINDRES, conformément aux dispositions de l'article R.131-14 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, est en mesure de déterminer les parcelles à exproprier, de dresser le plan parcellaire, ainsi que la liste des propriétaires avant la déclaration d'utilité publique.

Cette enquête parcellaire sera donc menée conjointement avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Un dossier de demande d'ouverture d'une enquête parcellaire est adressé à la Préfecture du Gard.

L'arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire est notifié par courrier recommandé avec accusé réception, aux propriétaires et ayants-droits concernés par l'opération (article R.131-6 du Code de l'Expropriation).

Un questionnaire est joint à la notification, que les propriétaires doivent renvoyer après l'avoir complété de leur identité précise, coordonnées, qualité d'ayant-droit et avoir précisé la présence de leur(s) éventuel(s) locataire(s).

d) A l'issue de l'Enquête publique

Le préfet prend un arrêté de cessibilité déclarant cessibles les parcelles situées dans le périmètre de la DUP,

Le juge de l'expropriation prononce une ordonnance d'expropriation qui a pour effet de transférer la propriété des biens concernés par l'arrêté de cessibilité.

2 Plan parcellaire

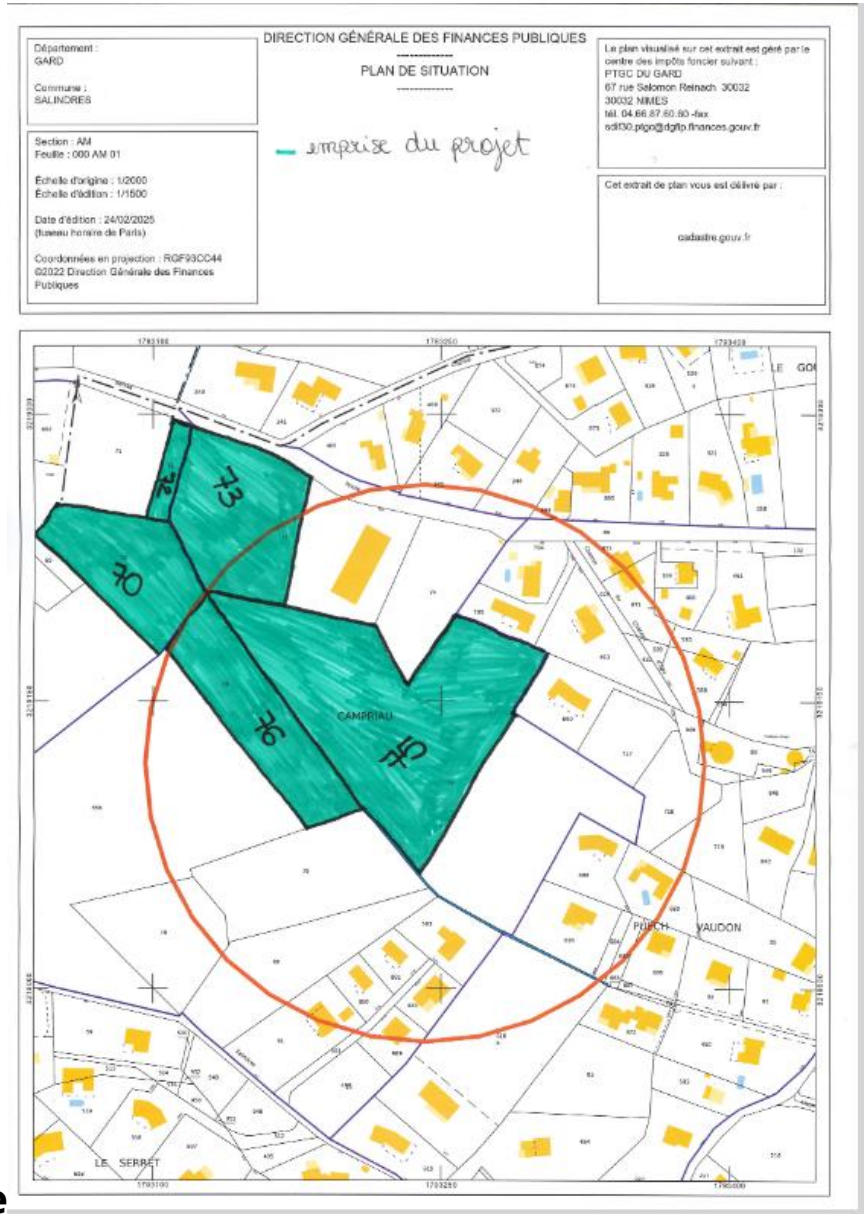

3 ETAT PARCELLAIRE

Numéro de parcelle	Propriétaires Nom et adresse	Date de naissance	Surface totale de la parcelle	Surface de l'emprise incluse dans la DUP	Statut (usuf propriétaire)	Nature du terrain
AM 73	**DUMAS CLAUDE FRANCIS** 312 RUE DE PROVENCE 30340 SALINDRES	01/05/1951	8225 m²	4225 m²	Propriétaire	8225 m² de constructible avec un hangar agricole mais la commune prendra seulement 4000m² sans le hangar + la division a été effectué et payé par la commune + une étude de ruissellement + risque ruissellement (2403 m²)
AM 70	***CONSORTS DUMAS*** **M DUMAS CLAUDE FRANCIS** 0312 RUE DE PROVENCE 30340 SALINDRES	01/05/1951 13/08/1980	3678 m²	3678 m²	Usufruitier	2 443m² en zone constructible / 1294 m² en zone naturelle + emplacement réservé n°7 et 11 + continuum écologique C3 + risque de ruissellement (3 737m²) + zone inondable (1302m²)

	M DUMAS JEAN-SEBASTIEN PIERRE RENE 1312 CHE DE LA TRANSHUMANCE 30340 SALINDRES **MME DUMAS LAETITIA XAVIERE JACKY** 0312 RUE DE PROVENCE 30340 SALINDRES **MME DUMAS SABINE ANNE CLAUDE CHANTELOT SABINE ANNE-CLAUDE** 0009 LOT Les Hauts de Beaufils 97112 GRAND BOURG	09/02/1974 03/01/1971			Nu-propriétaire Nu-propriétaire Nu-propriétaire	
AM 72	***CONSORTS DUMAS***	01/05/1951	589 m²	589 m²	Usufruitier	546 m² en zone constructible / 49 m² en zone naturelle + zone de ruissellement (594 m²) + zone inondable (34 m²)

	M **DUMAS CLAUDE FRANCIS** 0312 RUE DE PROVENCE 30340 SALINDRES					
	M **DUMAS JEAN-SEBASTIEN PIERRE RENE** 1312 CHE DE LA TRANSHUMANCE 30340 SALINDRES	13/08/1980			Nu Propriétaire	
	MME DUMAS LAETITIA XAVIERE JACKY 0312 RUE DE PROVENCE 30340 SALINDRES	09/02/1974			Nu Propriétaire	
	MME DUMAS SABINE ANNE CLAUDE CHANTELOT				Nu propriétaire	

	SABINE ANNE-CLAUDE 0009 LOT Les Hauts de Beaufils 97112 GRAND BOURG	03/01/1971				
AM 76	***CONSORTS DUMAS*** M **DUMAS CLAUDE FRANCIS** 0312 RUE DE PROVENCE 30340 SALINDRES M **DUMAS JEAN-SEBASTIEN PIERRE RENE** 1312 CHE DE LA TRANSHUMANCE 30340 SALINDRES	01/05/1951 13/08/1980	412 m²~~3~~	4123 m²	Usufruitier Nu propriétaire	4123 m² en zone constructible + aléa lié aux érosions des berges (63m²) + feu de forêt (3 106m²) + risque de ruissellement (2 952 m²)

	MME DUMAS LAETITIA XAVIERE JACKY 0312 RUE DE PROVENCE 30340 SALINDRES	9/02/1974			Nu Propriétaire	
	MME DUMAS SABINE ANNE CLAUDE CHANTELOT SABINE ANNE-CLAUDE 0009 LOT Les Hauts de Beaufils 97112 GRAND BOURG	03/07/1971			Nu Propriétaire	

AM 75	***CONSORTS DUMAS*** M **DUMAS CLAUDE FRANCIS** 0312 RUE DE PROVENCE 30340 SALINDRES M **DUMAS JEAN-SEBASTIEN PIERRE RENE** 1312 CHE DE LA TRANSHUMANCE 30340 SALINDRES À 30 ALES **MME DUMAS LAETITIA XAVIERE JACKY** 0312 RUE DE PROVENCE 30340 SALINDRES À 30 ALES	01/05/1951 13/08/1980 09/02/1974	17745 m²	1206 m²7		La totalité du terrain est en zone constructible, la commune prend 12 029 m² + aléa lié aux érosions des berges (1102 m²) + feu de forêt (7 987 m²) + risque de ruissellement (629 m²)

	MME DUMAS SABINE ANNE CLAUDE CHANTELOT SABINE ANNE-CLAUDE 0009 LOT Les Hauts de Beaufils 97112 GRAND BOURG	03/07/1971				